

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15 février 2023

**NOMBRE
D'ADMINISTRATEURS
EN EXERCICE : 13**

**NOMBRE PRÉSENTS : 9
NOMBRE VOTANTS : 9
NOMBRE POUR : 8
NOMBRE CONTRE : 1**

**DÉLIBÉRATION
N° 2023-02**

**Objet :
BUDGET ANNEXE
MAINTIEN A DOMICILE--
BUDGET PRIMITIF 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, à dix-huit heures trente-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Roselyne DACOURY-TABLEY, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Présents :

Mesdames Nelly BASTIEN, Virginie CAPDEBOSCO, Roselyne DACOURY-TABLEY, Laodicée GUENARDEAU, Jeanine WAUQUIEZ

Messieurs Jean-Louis BERLAND, Nicolas DE BOISHUE, Nordine AOUNALLAH, Philippe DASPREZ

Absentes excusées :

Mesdames Sophie RIGAULT, Muriel MOSNAT, Françoise PIERRE

Absent :

Monsieur Mounir ALAOUI

Secrétaire de séance :

Monsieur AOUNALLAH

2023-02 : BUDGET ANNEXE MAINTIEN A DOMICILE-- BUDGET PRIMITIF 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023 présenté le 15 décembre 2022,

Considérant avoir reçu toutes les explications voulues lors de l'examen des différents postes,

Après en avoir délibéré, à la majorité, Monsieur BERLAND votant contre,

APPROUVE le budget de fonctionnement arrêté, en dépenses et en recettes, pour un montant de 697 006 €.

Compte de résultat prévisionnel :

RECETTES	Prévisions BP 2023
Groupe I - Produits de la tarification	428 730 €
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	268 276 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	697 006 €

DEPENSES	Prévisions BP 2023
Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	8 050 €
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	671 954 €
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	17 002 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	697 006 €

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 15 février 2023.

La Présidente du C.C.A.S.



Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : 02/03/2023